

## Tarnac : « Nous demanderons la relaxe intégrale pour tout le monde »



Maître Marie Dosé, ici en 2009. Crédits photo : BORIS HORVAT/AFP

**INTERVIEW** - Les individus inquiétés dans l'affaire de Tarnac ont été renvoyés en correctionnelle, notamment pour « association de malfaiteurs », mais pas pour « terrorisme ». Le parquet a décidé de faire appel lundi de cette décision. L'avocate de Julien Coupat rappelle que l'affaire n'est pas terminée.

**LE FIGARO.** - **La justice a décidé de ne pas retenir la qualification « d'entreprise terroriste » à l'encontre des prévenus de cette affaire (depuis la réalisation de cette interview, lundi matin, le parquet a décidé de faire appel de cette décision). Quelle est votre réaction?**

**Maître Marie DOSÉ.** - Nous considérons que cette décision est juridiquement légitime. Elle n'efface cependant pas ce qui est illégitime dans cette procédure, c'est-à-dire ce qu'il s'est passé pendant les sept ans de l'instruction: une procédure qui ne respecte ni le sens des textes, ni de la loi. Si c'est effectivement un soulagement pour tout le monde, il ne faut pas oublier que ce n'est que le premier round. Le second se jouera devant le tribunal correctionnel.

**Qu'allez-vous y plaider?**

Nous demanderons la relaxe pleine et intégrale pour tout le monde. Quatre des prévenus (sur les huit, ndlr) sont renvoyés pour « association de malfaiteurs », une qualification qui est à mettre en parallèle avec la liberté de manifester.

**Outre Julien Coupat et Yildune Lévy, qui sont les deux autres prévenus concernés par l'association de malfaiteurs?**

Elsa Hauck et Bertrand Deveaud.

**La décision de la juge d'instruction ne montre-t-elle pas que la justice sait faire preuve d'indépendance?**

Oui, c'est une preuve que la justice reste indépendante: c'est une procédure politique qui se solde par une décision de justice. Même si je pense que cette magistrate a pris sa décision plus à l'égard du parquet que de nous. Elle lui a évité de se ridiculiser en essayant de démontrer devant le tribunal le caractère terroriste des infractions reprochées.

**Sans la qualification de terrorisme, ce procès ne sera-t-il donc plus politique ?**

Si bien sûr, cela restera un procès à dimension politique. Nous considérons qu'il y a une volonté d'empêcher les gens de manifester. Même avec l'abandon de la qualification terroriste, il y aura nécessairement une tribune laissée à ceux que l'on a accusé. Nous entendons également bien faire la lumière sur la manière dont l'instruction a été menée. \*